

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts Visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Cours critiques I	
Code	2AV13	AAV303733F20
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 3	
Crédits ECTS	4	
Prérequis	Aucun	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le module permet une approche différenciée du travail critique propre à l'art, que ce soit en séminaire, en atelier, par le texte ou lors de visites ou la réalisation d'exposition. Il vise à développer la communication et l'approche du pourquoi de l'art, en élargissant les recherches aux textes d'artistes et aux pratiques curatoriales.
Contenu et formes d'enseignement	<p>a) Faits et gestes (8 périodes toute les deux semaines): engagement d'une confrontation du développement de son travail à des données et situations précises. Tisser des rapports périphériques au travail. Faire des gestes, créer des faits.</p> <p>b) Pièces jointes (3 jours): engagement d'un travail d'écriture, par la confrontation à des sources textuelles variées et la réalisation d'une publication.</p>
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisante(s), le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
Enseignant·e·s	<p>a) Philippe Decrauzat</p> <p>b) Pierre Vadi</p>

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	15 juillet 2020	par	Stéphane Kropf